

Les besoins en compétences de l'organisation

La GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) suppose une démarche d'anticipation des emplois et des compétences nécessaires à l'organisation. Elle permet à l'organisation d'identifier ses compétences actuelles et d'analyser si elles correspondent à ses besoins de travail. L'organisation peut ainsi mieux les employer afin d'améliorer sa performance et de préparer les compétences de demain.

Toutefois, cette projection doit aussi répondre aux besoins des salariés et à leurs aspirations personnelles.

I. Les besoins de travail en compétences et potentiel

L'organisation doit tenir compte d'une GPEC à la fois collective et individuelle.

- Sur le plan collectif, l'organisation mettra en place un référentiel de compétences sur des critères de savoirs et de savoir-faire. Ce référentiel l'aidera à identifier les critères des métiers et emplois correspondant à ses besoins de travail. Une vision globale des compétences disponibles et attendues au sein de l'organisation est ainsi disponible.

Des outils tels que des cartographies des compétences, la répartition et la projection des âges peuvent être des supports à cette analyse.

- Sur le plan individuel, l'organisation devra identifier le potentiel des salariés, connaître leur projet et bâtir avec eux leur développement professionnel, attirer et fidéliser les talents internes, détecter les hauts potentiels afin de les accompagner dans leur parcours professionnel. La formation continue doit être encouragée et entretenue.

Le développement des compétences et du potentiel des salariés est un enjeu pour l'organisation et les salariés.

II. Les besoins de travail en qualifications et en emplois

L'organisation a des besoins en qualifications et en emplois.

À partir d'une cartographie des métiers et emplois existants, et des compétences liées, elle pourra déterminer ses besoins en personnel.

- La qualification est appréciée par la possession d'un diplôme, d'une certification ou d'un titre qui attestent un niveau de formation requis pour l'accès à l'emploi.

- Un emploi est décrit dans une fiche métier. La fiche métier est un document utile non seulement lors d'un recrutement, mais aussi tout au long du parcours professionnel, afin de définir les besoins en formation et de formaliser les conditions de travail. Elle sert de base de référence pour vérifier s'il y a adéquation avec les actions à réaliser, les résultats attendus et les compétences mobilisées.